



City of
BATHURST

Ville de

**PUBLIC
NOTICE**

**AVIS
PUBLIC**

**BATHURST PLANNING ADVISORY
COMMITTEE**

**COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE
D'URBANISME**

Tuesday, September 22, 2020 at 5:15 PM

Le mardi 22 septembre 2020 à 17 h 15

Because of COVID-19 considerations, the temporary location for committee meetings is at the K.C. Irving Regional Centre, in the Paul Ouellette Room.

En raison de la COVID-19, les réunions publiques du comité sont tenues temporairement dans la salle Paul Ouellette du Centre régional K.-C. Irving.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following applications at its next regular meeting:

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera la demande suivante :

1394 King Avenue: 666194 NB Inc. (Southern Comfort Villa), has made an application to build an addition on the main building (phase 2). The building is presently a 30 bed Special Care Home. With the proposed addition, the applicant wishes to increase the building to a 60 bed facility. The property is presently zoned Institutional (IN). The developer proposes a new access from Furlotte Crescent to access a new parking lot. The City of Bathurst Zoning By-law states "a commercial access is not allowed to be located within a residential zone or located across from a residential zone unless approved by the Planning Advisory Committee".

1394 avenue King : 666194 NB Inc. (Southern Comfort Villa) a présenté une demande visant à construire un agrandissement au bâtiment principal (phase 2). Le bâtiment est actuellement un foyer de soins spéciaux de 30 lits. Avec l'annexe proposée, le demandeur souhaite faire du foyer un établissement de 60 lits. La propriété est actuellement classée Institutionnelle. Le promoteur propose un nouvel accès et nouveau terrain de stationnement à partir du croissant Furlotte. Conformément à l'Arrêté de zonage de la City of Bathurst, « Il est interdit d'aménager un accès à un établissement commercial à l'intérieur d'une zone résidentielle ou en face d'une telle zone, à moins d'approbation contraire du comité consultatif en matière d'urbanisme. »

3.20.7 Commercial access near a Residential Zones

3.20.7 Accès à un établissement commercial à proximité d'une zone résidentielle

(1) A commercial access is not allowed to be located within a residential zone or located across from a residential zone unless approved by the Planning Advisory Committee.

(1) Il est interdit d'aménager un accès à un établissement commercial à l'intérieur d'une zone résidentielle ou en face d'une telle zone, à moins d'approbation contraire du comité consultatif en matière d'urbanisme.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee in regards to this application is invited to inform the Department of Planning and Development **before 4:00 pm, Tuesday, September 22, 2020 by calling 548-0457 or by e-mail at donald.mclaughlin@bathurst.ca**. The Planning Advisory Committee will meet at 5:15 pm, Tuesday, September 22, 2020 to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.

Donald McLaughlin
Municipal Planning Officer

Quiconque souhaitant faire des représentations auprès du comité au sujet de cette demande est invité à en informer le Service d'urbanisme **avant 16 h, le mardi 22 septembre 2020, au 548-0457 ou par courriel à donald.mclaughlin@bathurst.ca**. Le Comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira le mardi 22 septembre 2020 à 17 h 15 pour prendre connaissance des objections écrites. Toute personne désirant s'adresser au comité au sujet desdites objections pourra le faire à ce moment.

Donald McLaughlin
Agent municipal d'urbanisme